



Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires

Demande de consultation des listes électorales

Aux termes de l'article L. 37 du Code électoral, tout électeur peut prendre communication et obtenir copie de la liste électorale de la commune à la mairie - à condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial.

A Paris, la communication des listes électorales est réalisée de façon dématérialisée.

Afin de vous envoyer la copie des listes électorales parisiennes conformément à votre souhait, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser :

- une demande écrite certifiant que vous vous engagez sur l'honneur à ne pas faire un usage commercial de la liste électorale communiquée ; cette demande devra préciser votre adresse de messagerie électronique ;
- la copie de votre pièce d'identité et de votre carte électorale si vous n'êtes pas inscrit(e) à Paris.

Ces documents doivent être envoyés par mail à l'adresse listeselectorales@paris.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Bureau des élections et du recensement de la population, Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, Ville de Paris, 4, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04